

RAPPORT D'ACTIVITES POUR L'EXERCICE 2023

1° PERSONNEL APE DE L'ASBL « LE MAILLON »

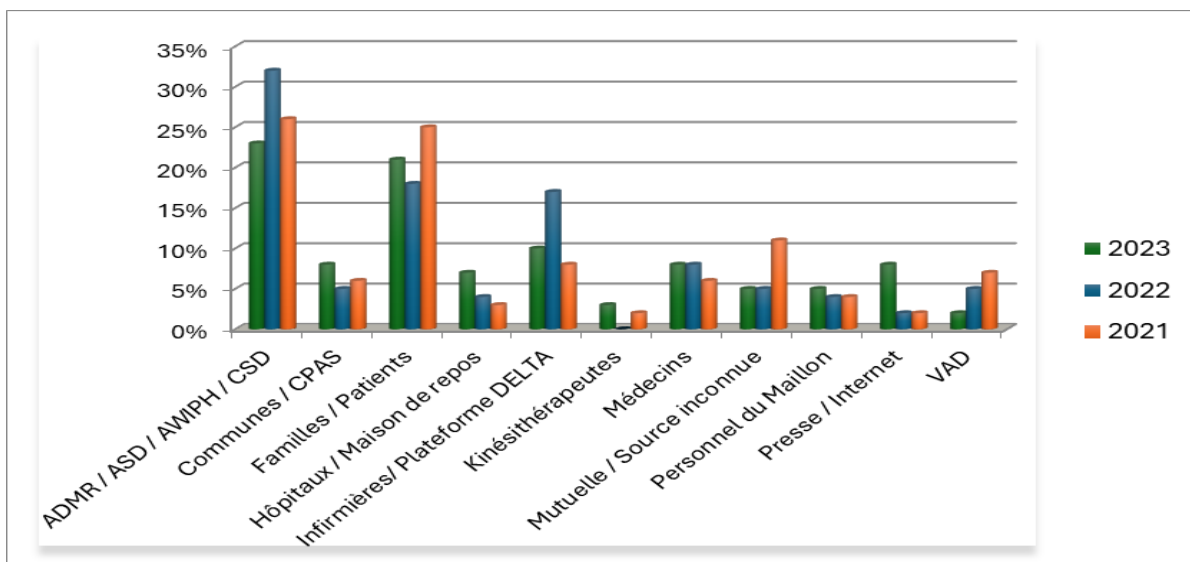
- 1 assistante sociale à ½ temps
- 1 assistante sociale à temps-plein
- 1 coordinatrice à temps-plein
- 7 gardes à domicile à ½ temps
- 16 gardes à domicile à ¾ temps

2° PRESTATIONS DES GARDES A DOMICILE

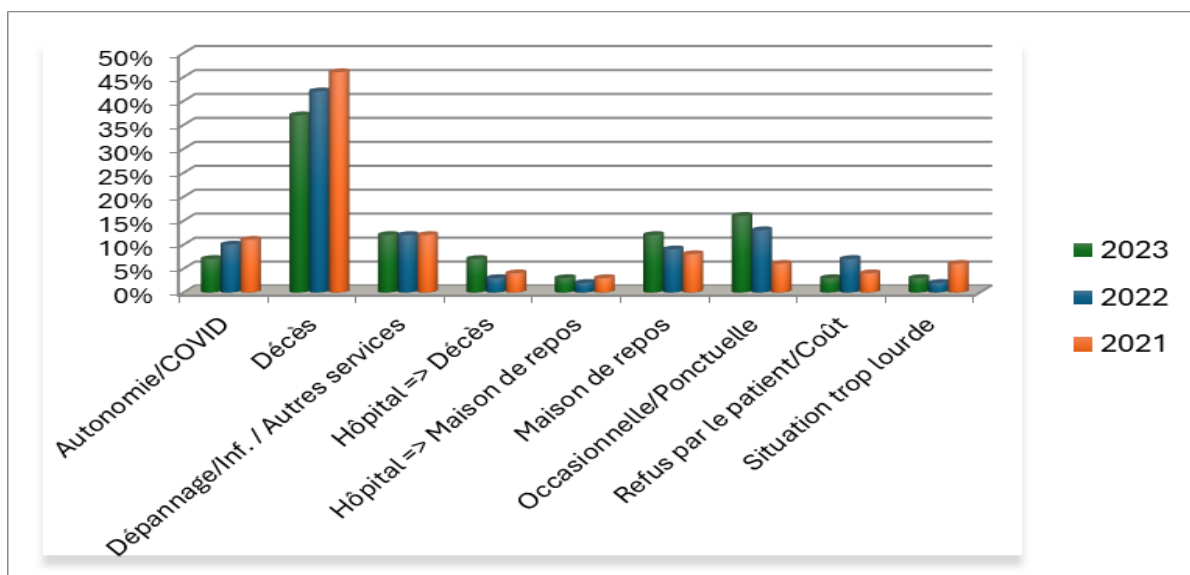
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, 127 familles ont été aidées par notre service.

Années	2023	2022	2021
Nombre de demandes introduites :	187	187	215
▪ Total des demandes non réalisées	60	48	91
▪ Total des demandes réalisées	127	139	124
↳ Nouvelles demandes	61	76	66
↳ Demandes antérieures	66	63	58

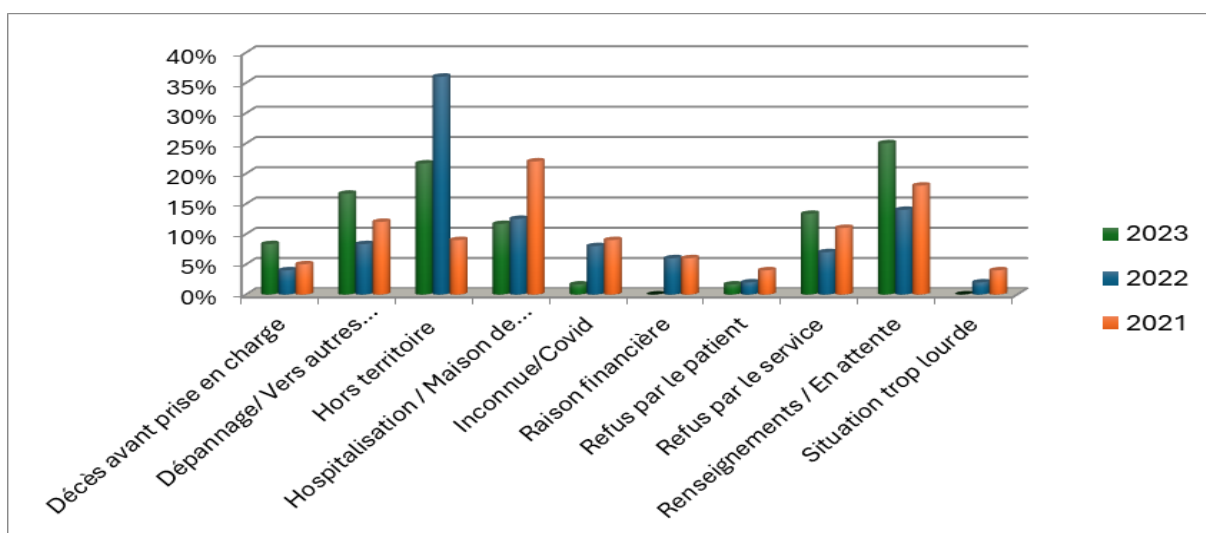
- **Pour les 61 nouvelles demandes introduites en 2023, le service a été renseigné par :**



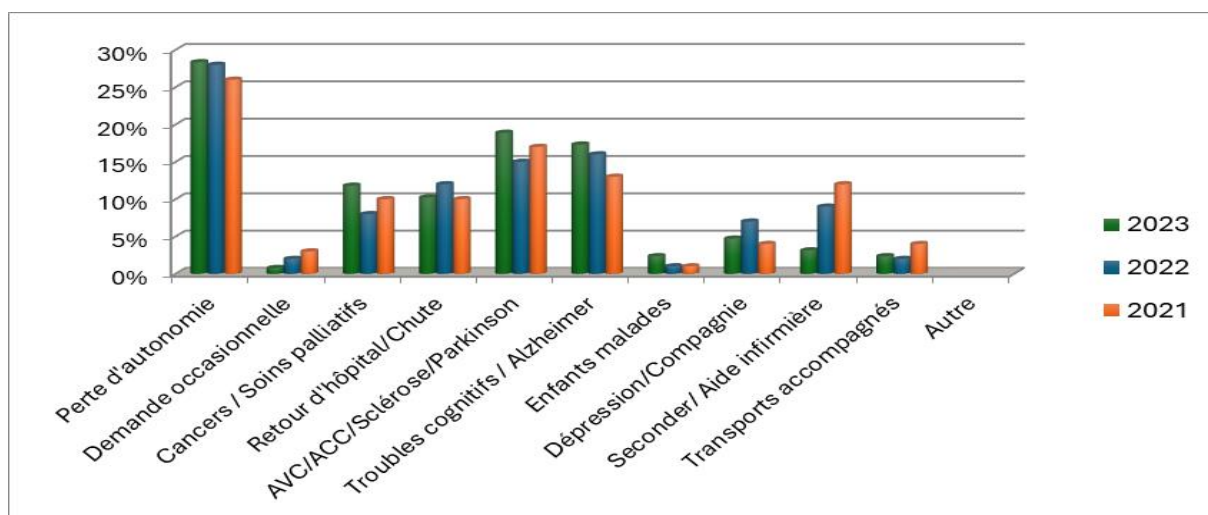
- **Raisons de l'arrêt des prestations en 2023 pour les 73 anciennes demandes aidées en 2022 sont :**



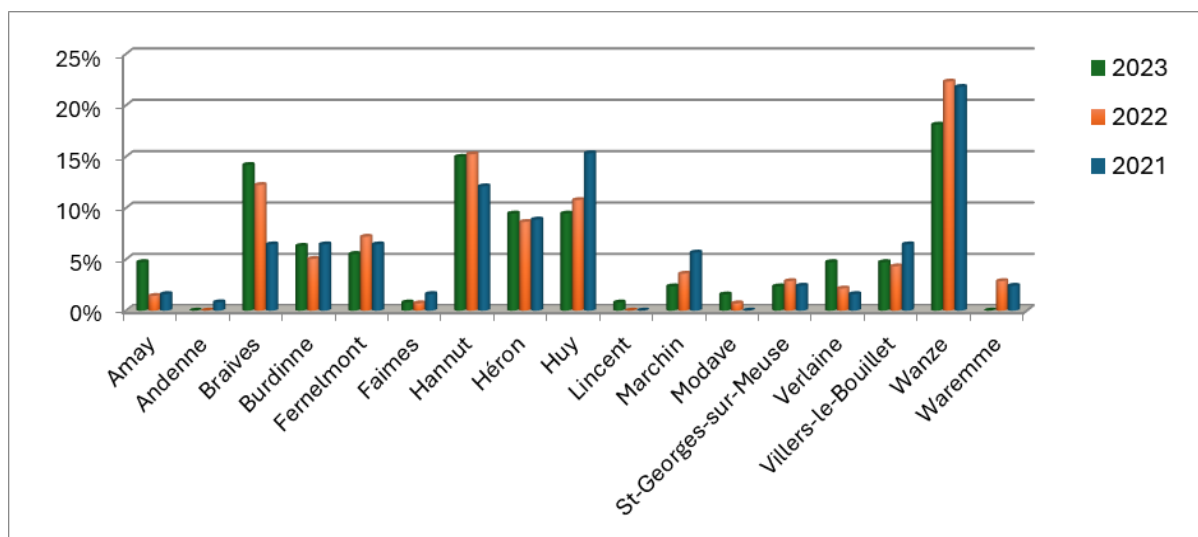
- **Les raisons pour lesquelles 60 demandes n'ont pas donné lieu à une prise en charge en 2023 sont :**



• **En 2023, 127 familles ont fait appel au service du Maillon pour les raisons suivantes :**



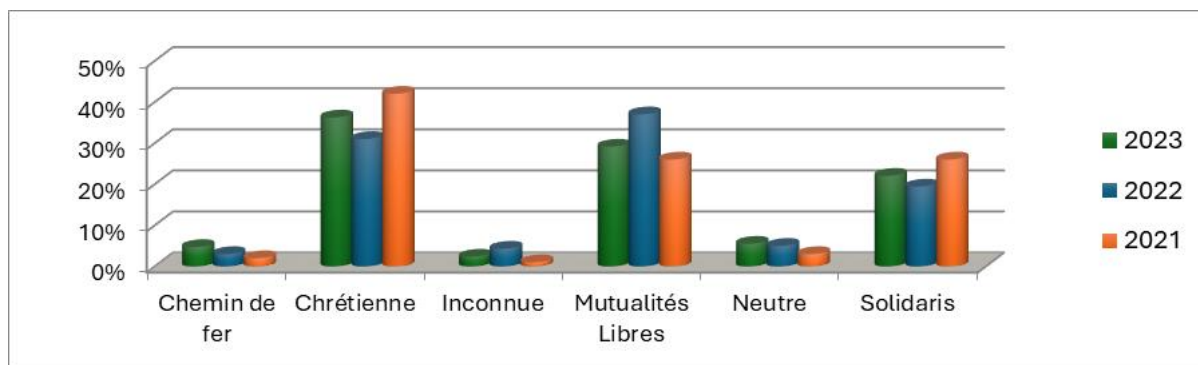
• **Répartition des 127 demandes réalisées par « communes » :**



<u>Heures prestées en 2023</u>	<u>Nombre de familles aidées en 2023</u>	<u>Communes</u>
5529.5	23	Wanze
2918	19	Hannut
2765.5	8	Burdinne
2597.5	18	Braives
2213.5	3	Marchin
1692	12	Héron
1568.5	12	Huy
1527	7	Fernelmont
1212.5	6	Verlaine
494.5	6	Villers-le-Bouillet
455	3	Saint-Georges-sur-Meuse
146.5	6	Amay
123.5	2	Modave
27.5	1	Faimés
22	1	Lincet

Il y a eu 18.736,5 heures prestées au sein des communes partenaires sur le total des 23.293 heures (80%).

• **Répartition des 139 demandes réalisées par « mutuelles » :**



(Mutualités Libres = Euromut, Partenamut, Omnimut, Libra, Securex)

3° ACTIVITES EXTRA-PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL

Le souper du personnel s’est tenu en mars 2023 au sein du Restaurant « Les 2 Elles » et a été bien apprécié. « L’Amicale » du Petit Maillon a organisé un repas « tartiflette » en octobre 2023 où le personnel, leurs familles et les bénéficiaires du Maillon ont été conviés.

4° TARIFS / BUDGETS

- Tarifs en application au 1^{er} janvier 2023 :
 - ⇒ Prestations de nuit : forfait de 40 €, 50 € ou 60 € selon les revenus et les communes.
 - ⇒ Prestations de jour : 4 €, 5.5 €, 7 € et 9 € /heure prestée.
- Au 1^{er} juillet 2023, modification du taux de remboursement des frais de déplacements du personnel à 0.4237 €/kilomètre pour les employés ne bénéficiant pas de l’Omnium-Mission du Maillon et remboursement à 0.3777 €/kilomètre pour les employés ayant souscrit à cette assurance.
- Augmentation prestation par famille :
 - ⇒ A partir du 01/09/2023 : passage au nouveau forfait pour les prestations « hors territoire » : 9.5€/heure.

La recette des prestations du service garde à domicile du Maillon du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 s’élève à **923.915,43 €** (prestations, subsides des Communes et CPAS, aide du FOREM, cotisations, dons...).

Heures réellement prestées dans le courant de l’année 2023 :

23.293 heures (dont 2.548.5 heures les dimanches/jours fériés – 3.746 heures de soirée/de nuit).

Heures réellement prestées en :

2022 :	22.811,00	(2.246,50 dimanche/fériés – 3.405,00 soirée/nuit)
2021 :	25.938,00	(2.652,75 dimanche/fériés – 2.830,75 soirée/nuit)
2020 :	22.836,00	(2.134,75 dimanche/fériés – 1.781,75 soirée/nuit)
2019 :	23.727,00	(2.160,25 dimanche/fériés – 2.909,25 soirée/nuit)
2018 :	23.848,00	(2.017,50 dimanche/fériés – 4.068,00 soirée/nuit)

Résultat financier en 2023 : -6.20 €/heure.

923.915,43/23.293 = **39.66 €/heure** or le coût est de 1.064.417,91 €/23.293 = **45.86 €/heure.**

Résultat financier des années précédentes :

2022 :	- 2.43 €/heure	37.11 €/heure	or le coût était de 39.54€/heure
2021 :	- 0.51 €/heure	28.33 €/heure	or le coût était de 28.84€/heure.
2020 :	- 1.11 €/heure	30.17 €/heure	or le coût était de 31.28 €/heure.
2019 :	- 0.92 €/heure	28.88 €/heure	or le coût était de 29.79 €/heure.
2018 :	- 0.19 €/heure	29.40 €/heure	or le coût était de 29.59 €/heure.
2017 :	- 0.14 €/heure	28.32 €/heure	or le coût était de 28.46 €/heure.

5° SUBSIDES ET CONVENTIONS

- Réintroduction des demandes de conventions et subsides auprès des communes et CPAS du territoire : BRAIVES - BURDINNE - FERNELMONT - HANNUT - HERON - VERLAINE - VILLERS-LE-BOUILLET - WANZE.
- Cotisations des membres adhérents de l'Assemblée Générale : 1.060 €.
- Communes « non partenaires » :
AMAY - FAIMES - HUY – LINCENT - MARCHIN - MODAVE - ST-GEORGES-SUR-MEUSE.

Subsides reçus en 2023 : 1.500 €		Conventions allouées en 2023 : 36.570,5 €	
PCS de Hannut (16254 habitants)	1.500 €	CPAS de BRAIVES (6272 habitants)	5.418,25 €
		CPAS de BURDINNE (3229 habitants)	5.908,50 €
		CPAS de FERNELMONT (7857 habitants)	3.764,75 €
		CPAS de HERON (5225 habitants)	2.876,25 €
		CPAS de VERLAINE (4155 habitants)	2.739,50 €
		CPAS de VILLERS-LE-BOUILLET (6530 habitants)	867 €
		CPAS de WANZE (13643 habitants)	12.022,25 €
		PCS de HANNUT (16254 habitants)	2.974 €

6° FORMATIONS

Les assistantes sociales et les gardes à domicile ont pu participer au « 23^{ème} Symposium en soins continus » de la PSPPL. Cette édition a eu lieu le 11/02/2023 avec pour thème « Tu souffres, je m'épuise...Le retentissement des douleurs inapaisables sur la relation de soins». Une édition et des ateliers très appréciés auprès des participants.

En avril 2023, une formation axée sur «*l'utilisation des valeurs en soins palliatifs*» a eu lieu dans les locaux du Maillon. Les gardes à domicile ont pu apprendre à définir leurs valeurs et à poser leurs limites dans leur travail au sein du domicile des bénéficiaires. Cette formation a été dispensée par Mme Sandrine Jacques de la PSPPL.

En 2023, le service du Maillon a accueilli 5 stagiaires « aides-familiales » et/ou « aides-soignantes. »

7° REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois du 01/01/2023 au 31/12/2023 afin d'assurer la gestion du service dans le respect des règles sanitaires.

Lors de ces réunions, les points suivants ont été soulevés :

- Reconduction, augmentation et indexation des conventions avec les communes et/ou les CPAS partenaires.
- Constitution d'une réserve de recrutement, engagement de nouvelles gardes à domicile et formations.
- Avec la collaboration de la firme « CTS », lancement, utilisation et perfectionnement du nouveau logiciel de planification des prestations.
- Assurer une gestion efficace et efficiente du service pour protéger le personnel et venir en aide aux bénéficiaires du Maillon.
- Recherches sur un futur centre de répit pour personnes souffrant de troubles cognitifs et réflexions sur un partenariat avec le centre de réhabilitation de FRAITURE.
- Demande auprès de l'AVIQ pour faire reconnaître le statut des gardes à domicile du Maillon et pour une subvention du service.

8° PERSPECTIVES D'AVENIR

- Pérénnisation des conventions et subsides avec les communes et/ou les CPAS partenaires.
- Assurer les missions du service d'aide à domicile.
- Recherches et développement sur un futur projet en partenariat.
- Opportunité d'aller vers un agrément du service.
- ...